

Mr André PASQUALI
Commissaire-enquêteur – SCOT Pays des
Ecrins

Puy-Saint- Vincent, le 28 août 2026

Réf : DP/NP 2026

**Objet : Compte-rendu de la rencontre du mercredi 26 août dans le cadre de l'enquête
publique du SCoT**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Faisant suite à notre échange du mercredi 26 août lors de votre permanence à Puy-Saint-Vincent, nous vous adressons, comme convenu, la présente synthèse formalisant les points structurants abordés au nom de la municipalité.

En premier lieu, nous avons évoqué la question de la liaison intercommunale entre Vallouise-Pelvoux et Puy-Saint-Vincent par appareil porteur ou ascenseur valléen. Compte tenu de la position défavorable et du refus exprimés par la commune de Vallouise-Pelvoux, ce projet n'est plus en discussion ni à l'étude.

En second lieu, nous vous avons présenté le projet de modernisation du secteur de la Bergerie, qui prévoit le remplacement de l'actuel télésiège par une télécabine. Cet aménagement s'effectuera rigoureusement sur le même tracé et s'appuiera sur les mêmes emplacements pour les gares de départ et d'arrivée. Cette évolution répond à un enjeu majeur d'adaptation au changement climatique en anticipant la montée progressive du front de neige vers l'altitude 2000, tout en garantissant un transport plus fluide, sécurisé et polyvalent pour l'ensemble des usagers en toute saison.

Enfin, nous avons attiré votre attention sur l'enjeu crucial de la mobilité globale à l'échelle communale et intercommunale. Si Puy-Saint-Vincent bénéficie d'une bonne desserte en période hivernale, le territoire se retrouve très largement délaissé en intersaison ainsi qu'en période estivale. Or, la commune fait face depuis plusieurs années à une mutation urbaine et démographique marquée par l'installation continue de résidents principaux à l'année, notamment sur les sites de 1600 et 1800. La question de la mobilité ne peut plus être abordée sous le seul angle du tourisme hivernal, mais doit impérativement accompagner ces nouveaux modes de vie permanent grâce à une offre de transport adaptée au fil des quatre saisons.

En vous remerciant pour votre écoute et pour la prise en considération de ces éléments dans le cadre de votre rapport, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire
Didier PLUQUET

